Sœurs de la Croix De Chavanod Délégation Congo-Cameroun B.P 1276 B1 Brazzaville Congo

Décharge

Je soussignée, Sœur Rosine TEHNA, Supérieure des sœurs de la Croix au Congo et au Cameroun, reconnais avoir reçu des mains de Mademoiselle Alice STADLER, la somme de 2200 Euros, soit un montant de 1.430.000 FCFA, pour l'installation de l'outil informatique à Makoua, au Congo Brazzaville.

En foi de quoi, la présente décharge est établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Brazzaville ce 04 Août 2011

Supérieure Régionale Sœur Rosine TEHNA

DE CHAVANOD